

OUI, Je participe aux travaux de ma paroisse (Déductions fiscales, voir ci-après)

☐ 50 € ☐ 100€ ☐ 500€ ☐ 1000€ ☐ €

☐ Je vous adresse mon don **par chèque** à l'ordre de « SHE Travaux – ADP »,
à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Honoré d'Eylau – 64bis rue Boissière – 75116 Paris

☐ Je vous adresse mon don **par virement bancaire** avec la mention « SHE Travaux – ADP ».
Veuillez nous adresser une copie par courrier de votre virement en vue d'établir votre reçu fiscal.

☐ **Mes coordonnées ***

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email :

Fait à, le

Signature :

*Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez-vous à la Paroisse Saint Honoré d'Eylau, 71 rue Boissière, 75116 Paris.

Mes avantages fiscaux

• Déduction fiscale Particuliers :

Vous pouvez déduire 66% de votre don* (soit 2/3), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Par exemple, si vous faites un don de 100€ à Saint Honoré d'Eylau, vous pouvez déduire 66€ de votre impôt sur le revenu. Votre don vous coûtera donc en réalité 34€ et la paroisse bénéficiera bien de 100€ pour financer les travaux de la paroisse !

• Déduction fiscale Entreprises :

Vous pouvez déduire 60% du montant des dons faits à la paroisse de Saint Honoré d'Eylau de votre impôt sur les sociétés, pour les dons versés en 2009 dans la limite de 5% du chiffre d'affaires de votre entreprise.

Dans les deux cas, nous vous enverrons un reçu fiscal à joindre à votre déclaration.

* Si vous êtes imposable.

MERCI !